



delai de preavis reduit suite a une rupture conventionnelle

Par **novembre**, le **10/07/2009** à **22:29**

Bonsoir,

Je viens de signé une rupture conventionnelle de contrat de travail.

Je souhaitez savoir si j'ai droit au préavis réduit a 1 mois.

Mon employeur ma donné une attestation de licenciement sans préciser que c'était une rupture conventionnelle, mais juste un licenciement.

Merci pour vos réponses.

Par **murdocking**, le **16/07/2009** à **21:39**

Bonjour, je suis dans le même cas que vous, avec une rupture conventionnelle effectuée le 15 juillet. Il me semble que la rupture conventionnelle à un caractère privé qui n'est pas forcément transmis à l'ANPE. De plus, la rupture conventionnelle n'est pas considérée comme une démission, donc comme un acte volontaire. Il me semble (mais je fais les meme recherches que vous sur le net) que l'on peut bénéficier de la réduction de la periode de dédit d'un logement.

J'ai trouvé ceci :

<http://droit-finances.commentcamarche.net/forum/affich-3991196-delai-de-dedit-et-licenciement>

cordialement